Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 09/10/2024
ID : 026-200091718-20240927-DCS_2024_014-DE

Délibération n°2024-014

Date de convocation : 19/09/2024

Membres en exercice : 33

Présents : 19

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 09/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à neuf heures et quinze minutes, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 19
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (4) : BISCARRAT Louis, BOUYER Michel, MARQUESTAUT Pierre, REYNIER DUVAL Christophe,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (4) : AURIACH Hervé, CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie,
Communauté de communes Vaison Ventoux (1) : FRITSCH Chantal,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (2) : VEILLY Daniel, GARIN Maryannick,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (6) : DAYRE Thierry, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (2) : BAUDIN Pascal, MOLERUS Christian,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 7
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (7) : ANDRES Valérie donne pouvoir à AURIACH Hervé, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à GABRIEL Marc, BEYNEIX Céline donne pouvoir à MEUNIER Annie, GALMARD Marie-Thérèse donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, GELEDAN Marc donne pouvoir à CROZET Pascal, MARQUOT Xavier donne pouvoir à BOUYER Michel, RICOU Florian donne pouvoir à REYNIER DUVAL,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (0) :
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents : 7
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (1) : ESPINOSA Jean Antoine,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : ROTTICI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (1) : MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (2) : CHAMBON Claude, CHAREYRE Laurent,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (2) : MORENO Juan, TARDY Lionel

Secrétaire de Séance : Pascal CROZET

2024-014 : ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE L'AYGUES : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS FEADER ET LA REGION PACA

RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 09/10/2024
ID : 026-200091718-20240927-DCS_2024_014-DE

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues a été désigné, à l'unanimité, structure animatrice pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 du site Natura 2000 FR9301576 de l'Aygues. Le Président a également été désigné, à l'unanimité, Président du COPIL Natura 2000 de l'Aygues.

Un poste au sein du SMEA a été affecté pour ½ ETP, financé à 100 % par l'Etat et l'Union Européenne – FEADER pour les années 2023 et 2024.

Dans le cadre de la loi 3DS votée en 2022, l'Etat a transféré une partie des compétences d'autorité administrative de gestion des sites Natura 2000 terrestres aux régions. Elles gèrent notamment les subventions ETAT et FEADER de ces sites. Pour celle qui nous concerne, il s'agit de la Région Sud PACA.

La Région Sud PACA demande au Syndicat, dès 2024, de se positionner à nouveau sur la désignation de la structure animatrice et ce pour les trois ans à venir (2025 / 2026 / 2027) afin d'être en adéquation avec la période de financement du poste affecté à l'animation dudit site Natura 2000.

Lors de la réunion des collectivités du site Natura 2000 de l'Aygues qui s'est tenue le 11 juillet dernier en mairie de Saint Roman de Malegarde, le SMEA a été désigné, de nouveau, à l'unanimité, structure animatrice pour les 3 ans à venir. Le Président du SMEA a également été désigné, a l'unanimité, Président du COPIL Natura 2000 de l'Aygues.

L'animation du site Natura 2000, et notamment, le poste d'animateur au sein de la structure désignée peut bénéficier d'aides financières de la part de l'Union Européenne - FEADER et de la Région PACA, pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, soit 3 ans.

Compte tenu du retour d'expérience (année 2023 et 2024 : animation réalisée à hauteur de 25% d'un Equivalent Temps Plein) et des actions potentielles à venir (Plan de gestion du site Ramières Hautes à Buisson / Plan de gestion Canal du Muzet / site des Hautes Rives à Cairanne), le Bureau Syndical propose de fixer le poste d'animation du site à 33 % d'un Equivalent Temps Plein.

Le montant prévisionnel des dépenses sur la période 01/01/2025 – 31/12/2027 s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT en €
1_Prestations de service et sous-traitance	4 770.00 €
2_Dépenses de rémunération	46 614.25 €
3_Cout indirects	0.00 €
4_Frais de déplacements	2 330.71 €
TOTAL PROJET	**53 714.96 €**

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

- UNION EUROPEENNE – FEADER : 80% soit 42 971.97 €
- Région PACA : 20% soit 10 742.99 €

53 714.96 €

Il convient que le comité syndical délibère.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 09/10/2024
ID : 026-200091718-20240927-DCS_2024_014-DE

LE COMITE SYNDICAL

VU les statuts du Syndicat, et notamment la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » ;

VU la délibération n°2024-001 en date du 1er mars 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires et approuvant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Syndical du 13 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la désignation du SMEA comme structure animatrice du site Natura 2000 « Aygues » lors de la réunion des collectivités du 11 juillet 2024 ;

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer l'animation du site Natura 2000 pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- **FIXE** le poste d'animation à 33 % d'un Equivalent Temps Plein ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel des dépenses relatives à l'animation du site qui s'établit à 53 714.96 € HT pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- **SOLLICITE** des aides financières auprès de l'Union Européenne et de Région PACA selon le plan de financement ci-dessous :

Nature de la prestation d'animation	Montant prévisionnel € HT	Union Européenne FEADER		REGION PACA	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Prestations de service / sous-traitance	4 770.00 €				
Dépenses de rémunération	46 614.25 €				
Couts indirects	0.00 €				
Frais de déplacements	2 330.71 €				
TOTAL	**53 714.96 €**	**80%**	**42 971.97 €**	**20%**	**10 742.99 €**

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Le Secrétaire,
Pascal CROZET

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES / DELIBERATION DU 27/09/2024